Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0228-DE

LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER KUMUNIEZH

CC_2026_0228

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté du 3 novembre 2026

L'an deux mille vingt six, le trois novembre à 18 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de M. Gervais EGAULT, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 22 octobre 2026.

Nombre de membres en exercice : 90 titulaires – 46 suppléants
Présents ce jour : 77 Procurations : 10

Étaient présents :
M. ADAM Pierre , Mme ALLAIN Sonia , M. ARHANT Guirec , Mme AURIAC Cécile , M. AUZOU Didier , M. CHAPELAIN Yvon (suppléant de Mme BENECH Laurence), Mme BERNABLE Nathalie , Mme BERTINOTTI Dominique , M. BERTRAND Régis , Mme BOIRON Bénédicte , M. CAMBIER Bernard , M. CAMUS Sylvain , M. CARRIOU Henri-Cédric , Mme CLOAREC Anne-Laure , M. COCADIN Romuald , M. CORDESSE Alain , M. COURGIBET Pascal , Mme CRAVEC Sylvie , M. DELISLE Hervé , Mme DRONIOU Marie-Louise , M. DUMONT Benoît , M. EGAULT Gervais , M. EVEN Jean-Louis , M. EVEN Michel , M. GAUTIER Pierre-Louis , Mme GOASDOUÉ Nadine , M. GRANGER Erwan , M. GUELOU Hervé , Mme GUILLOU Marie-Annick , Mme GUILLOUX Laurence , Mme GÜNEY Lorène , M. HENRY Serge , Mme HUE Carine , M. HUONNIC Pierre , M. JEFFROY Christian , M. JEZEQUEL Yves , Mme JOUAN Sandrine , M. KERGOAT Yann , Mme KERLEN Frédérique , Mme KERRAIN Tréfina , M. LAHOUSSINE Alain , M. LATIMIER Hervé , M. LAURENT Éric , M. LAYUS Michel , M. LE BEVER Gildas , Mme LE BOULANGER Danielle , M. LE BRIAND Gilbert , M. LE BUHAN Erwan , M. LE CREURER Éric , M. LE DAMANY Yves , M. LE FOLL Arnaud , Mme LE GOFFIC Blanche , Mme LE JANNOU Virginie , Mme LE MEST Nathalie , M. LE MORVAN Arnaud , M. LE MOULLEC Frédéric , M. LE PESSOT Gaëtan , M. LE QUÉMÉNER Laurent , M. LE ROI Christian , M. LE ROLLAND Yves , M. LÉON Frédéric , Mme LOGNONÉ Jamila , M. MARECHAL Guy , Mme MOLLE Anabelle , M. PENVEN Eddy , Mme DUVAL-BLAIZE Cécile (suppléante de M. PERREAU Frédéric), M. PHILIPPE Joël , Mme PONTAILLER Catherine , M. RANNOU Laurent , Mme RICHARD-LE BRAS Isabelle , M. ROBERT Éric , M. ROGARD Didier , M. SEUREAU Cédric , Mme SEVES-QUERRE Frédérique , M. TANGUY Jean-Pierre , M. THEBAULT Christophe , M. TOURNIER Vincent

Procurations :
Mme CADIOU Gaby à M. LE MOULLEC Frédéric, Mme FERRIER Florence à M. EVEN Jean-Louis, Mme FOURNIS-BEYOU Aurore à M. LÉON Frédéric, M. FROGER Jérôme à Mme CLOAREC Anne-Laure, Mme GENÉTAY Stéphanie à M. CORDESSE Alain, Mme HARDY Anne à M. CAMBIER Bernard, M. LEON Erven à M. MARECHAL Guy, M. LIRZIN Yvon à M. EGAULT Gervais, Mme MACÉ Annie à M. CARRIOU Henri-Cédric, Mme NICOLAS Sonya à M. ROBERT Éric

Etaient absents excusés :
Mme BONNIEC Carole, M. CANÉVET Fabien, Mme LE CALVEZ Joyselle

Il a été procédé, conformément à l'article à L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. LE MOULLEC Frédéric, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Révision APCP_Budget Immobilier Locatif

La DM-1 2026 du budget IMMOBILIER LOCATIF ET INDUSTRIEL de Lannion-Trégor Communauté propose la mise à jour de 01 des 02 autorisations de programme en cours.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0228-DE

VU Au budget « Immobilier locatif et industriel LTC »

- Pour le programme « Maison des entreprises à Lannion »
la délibération n° CC_2019_0010 du Conseil Communautaire en date du 05 février 2019 portant création de l'autorisation de programme (AP)

- **Pour le programme « Rénovation Kérallic à Plestin-Les-Grèves »**
la délibération n° CC_2020_0013 du Conseil Communautaire en date du 04 février 2020 portant création de l'AP

VU L'instruction budgétaire et comptable M4 ;

Il est proposé de modifier le crédit de paiement de l'autorisation de programme, comme indiqué dans l'annexe jointe.

Il est proposé de modifier la ventilation des Crédits de Paiement (CP) 2026 et/ou suivants de l'AP suivante :
- Rénovation Kérallic à Plestin-les-Grèves

Aucune modification pour l'AP suivante toujours en cours :
- Maison des entreprises

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE à L'UNANIMITÉ (Par 87 pour)

DECIDE DE :

ACCEPTER La modification de l' Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement conformément à l'annexe jointe.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits à la DM-1 2026 au budget Immobilier Locatif.

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DÛMENT SIGNÉ.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Le Président atteste le caractère exécutoire de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité par télétransmission le : 06 NOV. 2026
Publiée et mise en ligne sur le site internet de LTC le : 06 NOV. 2026
Notifiée le :

Le Président,
Gervais EGAULT

Le Président,
Gervais EGAULT

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0228-DE

LANNION-TRÉGOR
COMMUNAUTÉ
LANNUON-TREGER
KUMUNIEZH

RAPPORT DE PRESENTATION BUDGETAIRE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS - « AP/CP »

AP/CP – DECISION MODIFICATIVE 2026

BUDGET IMMOBILIER LOCATIF INDUSTRIEL

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0228-DE

Table des matières

Table des matières 2
1 Introduction 3
2 Les APCP du budget « Immobilier industriel locatif » 4
2.1 Autorisations de programme en cours dont le montant total reste inchangé, mais dont les CP sont modifiés à la DM 2026 4
2.1.1 Rénovation site de Kerallic à Plestin-Les-Grèves 4

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0228-DE

1 Introduction

Au **budget « Immobilier locatif industriel »**, depuis le vote du budget supplémentaire 2026, les autorisations de programmes et de crédits de paiements (AP/CP) en cours au 03 novembre 2026 sont au nombre de 2.

Ces 2 programmes, se déclinent en 3 opérations distinctes : 1 opération au programme « Rénovation site de Kerallic à Plestin-Les-Grèves », et 2 opérations au programme « Maison des entreprises – Lannion ».

L'étape budgétaire « décision modificative » (DM-1) dite « technique » est la dernière opportunité dans l'exercice en cours pour procéder au calibrage nécessaire :

- du CP correspondant à l'exercice en cours afin d'assurer le règlement de toutes les factures devant parvenir à LTC avant la date de fin du mandatement des dépenses d'investissement
- du CP suivant l'exercice en cours afin d'assurer le règlement des factures devant parvenir à LTC dès la reprise du mandatement des dépenses d'investissement courant janvier

A la présente DM 2026, au budget « Immobilier industriel locatif », **le CP 2026 est globalement réduit de -75 K€**. Les CP 2026 et suivants sont re-ventilés comme précisé dans le tableau suivant, sans impact sur le montant total des deux autorisations de programme :

BUDGET	AUTORISATIONS DE PROG. REGROUPEES		Réalisé jusque 2025	CP 2026	Programmé 2027 et au delà	Total de l'AP
03-IMMOBILIER INDUSTRIEL LOCATIF	MAISON DES ENTREPRISES	Situation avant DM-1 2026	1 561 254,49 €	858 978,63 €	380 266,88 €	2 800 500,00 €
		Situation après DM-1 2026	1 561 254,49 €	858 978,63 €	380 266,88 €	2 800 500,00 €
		Différentiel à l'étap. DM-1 2026		0,00 €	0,00 €	0,00 €
	RENOVATION KERALLIC A PLESTIN-LES-GREVES	Situation avant DM-1 2026	1 629 920,18 €	120 000,00 €	750 079,82 €	2 500 000,00 €
		Situation après DM-1 2026	1 629 920,18 €	45 000,00 €	825 079,82 €	2 500 000,00 €
		Différentiel à l'étap. DM-1 2026		-75 000,00 €	+75 000,00 €	+2 500 000,00 €
03-IMMOBILIER INDUSTRIEL LOCATIF		**Situation avant DM-1 2026**	**3 191 174,67 €**	**978 978,63 €**	**1 130 346,70 €**	**0,00 €**
		Situation après DM-1 2026	**3 191 174,67 €**	**903 978,63 €**	**1 205 346,70 €**	**0,00 €**
		Différentiel à l'étap. DM-1 2026		**-75 000,00 €**	**+75 000,00 €**	**0,00 €**

Seule l'APCP « Rénovation site de Kerallic à Plestin-Les-Grèves » est modifiée par re-ventilation de ses CP 2026 à 2028. L'APCP « Maison des entreprises – Lannion » reste inchangée. Elle sera clôturée au cours de l'exercice 2027.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 022-200065928-20261103-CC_2026_0228-DE

2 Les APCP du budget « Immobilier industriel locatif »

2.1 Autorisations de programme en cours dont le montant total reste inchangé, mais dont les CP sont modifiés à la DM 2026

2.1.1 Rénovation site de Kerallic à Plestin-Les-Grèves

Le montant de l'AP s'élève à 2 500 000.00 €

A la DM-1, le CP 2026 est réduit de -75K€, le CP 2027 est augmenté de +75K€.

SITUATION DE L'AP AVANT VOTE DE L'ETAPE BUDG. DM-1 2026

Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2024 compris	Réalisé 2025	CP 2026 budgété au BS 2026	Programmé 2027 et au delà au BS 2026	Total de l'AP au BP 2026
RENOVATION KERALLIC A PLESTIN-LES-GREVES	20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)			20 000,00 €	12 000,00 €	32 000,00 €
	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	1 591 228,17 €	38 692,01 €	100 000,00 €	738 079,82 €	2 468 000,00 €
RENOVATION KERALLIC A PLESTIN-LES-GREVES		**1 591 228,17 €**	**38 692,01 €**	**120 000,00 €**	**750 079,82 €**	**2 500 000,00 €**

SITUATION DE L'AP APRES VOTE DE L'ETAPE BUDG. DM-1 2026

Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2024 compris	Réalisé 2025	Budgété 2026 à la DM-1 2026	Programmé 2027 et au delà à la DM-1 2026	Total de l'AP à la DM 2026
RENOVATION KERALLIC A PLESTIN-LES-GREVES	20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)			40 000,00 €	20 000,00 €	60 000,00 €
	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	1 591 228,17 €	38 692,01 €	5 000,00 €	805 079,82 €	2 440 000,00 €
RENOVATION KERALLIC A PLESTIN-LES-GREVES		**1 591 228,17 €**	**38 692,01 €**	**45 000,00 €**	**825 079,82 €**	**2 500 000,00 €**

DIFFERENTIEL A L'ETAPE BUDG. DM-1 2026

Programme en AP	Chapitre	Réalisation jusqu'à 2024 compris	CP 2025 Substitution du budgété par le réalisé	CP 2026 entre budgété au BS 2026 et modifié à la DM-1 2026	Programmé 2027 et au delà entre le BS 2026 et la DM-1 2026	Total de l'AP entre le BS 2026 et la DM-1 2026
RENOVATION KERALLIC A PLESTIN-LES-GREVES	20-IMMOB. INCORPORELLES (SAUF 204)	0,00 €	0,00 €	+20 000,00 €	+8 000,00 €	+28 000,00 €
	23-IMMOB. EN COURS (SAUF 2324)	0,00 €	0,00 €	-95 000,00 €	+67 000,00 €	-28 000,00 €
RENOVATION KERALLIC A PLESTIN-LES-GREVES		**0,00 €**	**0,00 €**	**-75 000,00 €**	**+75 000,00 €**	**0,00 €**